

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 26 (1881)
Heft: 4

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 4

Lausanne, le 15 Février 1881.

XXVI^e Année.

SOMMAIRE. — Avis, p. 81. — Nouveaux shrapnels pour l'artillerie de campagne (avec figures), p. 81. — Lettre Moltke, p. 89. — Circulaires du Département militaire suisse, p. 91. — Nouvelles et chronique, p. 94. — Avis, p. 96.

L'Assemblée générale annuelle des Actionnaires de la REVUE MILITAIRE SUISSE est convoquée pour le samedi 12 mars, à 3 heures, à l'Hôtel du Nord, à Lausanne.

ORDRE DU JOUR :

Rapport sur l'exercice de 1880 et approbation des comptes.

Réorganisation du Comité de direction.

Propositions individuelles.

Le Président du Comité de surveillance,

G. SARASIN,

lieut.-colonel.

Nouveaux shrapnels pour l'artillerie de campagne.

La *Revue militaire suisse* a donné l'année dernière ¹ une description succincte de la nouvelle bouche à feu adoptée pour notre artillerie de campagne. On se souvient que pour remplacer notre pièce de 8,4 cm. en bronze, la commission d'artillerie, après un grand nombre d'essais, a fait choix d'un canon Krupp en acier, fretté, du même calibre et pouvant se placer sans changements sur les affûts actuels. — En même temps on adoptait pour cette bouche à feu *un obus à anneaux* du système Uchatius, avec ceintures de cuivre. Le modèle du shrapnel restait à déterminer.

C'est dans ce but que des expériences très nombreuses et très intéressantes ont été faites sur la place d'armes de Thoune pendant l'année dernière. Elles ont porté sur différents projectiles, présentés entre autres par M. le colonel Bleuler, par M. le capitaine Rubin, directeur du laboratoire fédéral, et par la maison Krupp. Au cours de ces expériences, qui peuvent être mises au rang des travaux les plus approfondis et les plus consciencieux de la commission d'artillerie, quelques modèles ont été éliminés, d'autres ont dû subir des modifications de diverse nature dont la nécessité était démontrée par les résultats des tirs. Après chaque modification, de nouveaux essais en déterminaient la valeur.

¹ Revue des armes spéciales, n° du 11 juin.